



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Première Commission

Points 66 et 67 de l'ordre du jour

Instauration de relations de bon voisinage entre les États des Balkans

Maintien de la sécurité internationale

Lettre datée du 13 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'ex-République yougoslave de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune publiée le 12 septembre 2000, à New York, par les ministres des affaires étrangères des États participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est (voir annexe)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 66 et 67 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Naste Čalovski

**Annexe à la lettre datée du 13 septembre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'ex-République yougoslave de Macédoine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune des ministres des affaires étrangères
des États participant au Processus de coopération d'Europe
du Sud-Est, publiée à New York le 12 septembre 2000**

Les États participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est se sont réunis à New York, le 12 septembre 2000, en marge de l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies. Participaient également à cette réunion les Ministres des affaires étrangères Tonino Picula et Jadranko Prlic. Le Ministre des affaires étrangères Branko Lukovac et le Coordonnateur spécial adjoint du Pacte de stabilité, Donald Kursch, étaient également présents.

Au cours de cette réunion, les États participant au Processus ont poursuivi leur dialogue sur la promotion et l'approfondissement de la coopération régionale et ils ont examiné l'importante question de l'application du Pacte de stabilité, en particulier la situation politique et la situation en matière de sécurité dans la région.

À l'issue de la réunion, les ministres des affaires étrangères des États participants – Aleksandar Dimitrov, Président du Processus, Paskal Milo, Ismail Cem, George Papandreou, Nadezda Mihailova et Petre Roman – ont adopté la présente déclaration commune.

Les ministres ont constaté que les activités du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est sont conformes aux engagements figurant dans la Déclaration du millénaire relatifs à l'intensification de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes, institutions et organisations régionaux en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Les ministres ont réaffirmé leur attachement résolu au Pacte de stabilité et ont appelé la communauté internationale à accélérer l'exécution des projets relevant du dit Pacte, permettant ainsi d'amener la prospérité économique aux pays d'Europe du Sud-Est et de renforcer les processus démocratiques et la sécurité, ainsi que le respect des droits de l'homme. Ils ont insisté sur l'urgence de l'application intégrale et rapide du Pacte de stabilité, qui contribuerait à la réalisation de l'objectif principal, à savoir la pleine intégration de la région aux structures européennes et euroatlantiques.

Réaffirmant leur volonté résolue que les élections dans la région soient honnêtes et démocratiques, les ministres ont émis l'espoir qu'elles contribuent à faire progresser la démocratisation et la stabilité dans la région.

Exprimant leur préoccupation devant les dernières évolutions de la situation en République fédérale de Yougoslavie en ce qui concerne les prochaines élections présidentielles et parlementaires, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur soutien aux forces démocratiques en République fédérale de Yougoslavie, aux médias indépendants et à la société civile, qui s'efforcent d'enclencher une dynamique de la démocratie et de la prospérité économique. Étant donné la situation créée en République fédérale de Yougoslavie par les récents changements constitutionnels unilatéraux, les ministres ont pris note de la position du Monténégro qui boycotte les

élections. Ils appellent à l'organisation d'élections libres et honnêtes, conformes aux normes européennes et à celles de l'OSCE, avec la pleine participation des représentants de la société civile, en tant que première étape capitale vers la démocratisation de la République fédérale de Yougoslavie. En outre, ils ont exprimé la solidarité de leurs pays respectifs avec les citoyens de la République fédérale de Yougoslavie, avec les forces politiques démocratiques responsables dans ce pays, qui s'efforcent d'amener des changements démocratiques fondamentaux en République fédérale de Yougoslavie.

Les ministres ont exprimé leur appui aux processus de stabilité et de réforme au Monténégro et au Gouvernement monténégrin démocratiquement élu, afin qu'il poursuive le développement économique et démocratique et qu'il participe davantage aux activités des organisations et organismes internationaux, ainsi qu'aux projets relevant du Pacte de stabilité et d'autres processus de coopération régionale.

Après un échange de vues sur la situation actuelle au Kosovo (République fédérale de Yougoslavie), les ministres ont réitéré leur position relative à l'importance du respect et de l'application intégrale et conséquente de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Se félicitant des efforts faits par la communauté internationale pour instaurer une paix durable, la stabilité et le développement démocratique, ils ont insisté sur l'importance de l'inviolabilité des frontières internationales, du respect des droits de l'homme et des droits de tous les citoyens vivant au Kosovo. À cet égard, ils ont réitéré l'importance de l'organisation d'élections honnêtes et démocratiques au Kosovo en vue d'édifier une société multiethnique et des institutions démocratiques qui stabiliseraient davantage l'ensemble de la situation.
